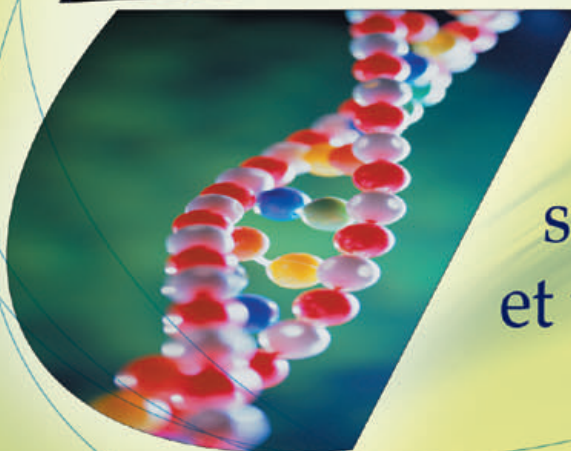
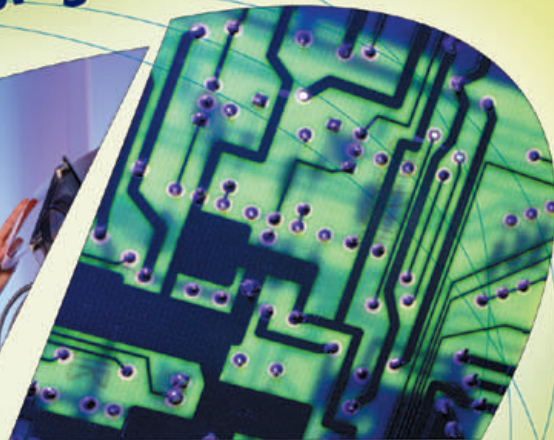


**Commission de l'éthique
de la science et de la technologie**



**Rapport d'activités
sur l'exercice 2001-2003
et perspectives d'avenir**

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Commission de l'éthique de la science et de la technologie
1200, route de l'Église, bureau 3.45
3^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z2

Téléphone : (418) 528-0965
Télécopieur : (418) 646-0920

Cette édition a été produite par la
Commission de l'éthique de la science et de la technologie

Ce document est disponible sur le site Web de la
Commission de l'éthique de la science et de la technologie
<http://www.ethique.gouv.qc.ca>

Révision linguistique
M. Bernard Audet

Mise en pages
Lauraine Bérard

Conception graphique de la page couverture
Balatti Design

Dépôt légal – 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-41684-8
ISSN 1708-8534

Pour faciliter la lecture du texte, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

© Gouvernement du Québec 2003

TABLE DES MATIÈRES

<u>COMPOSITION DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE</u>	1
<u>INTRODUCTION</u>	3
<u>I – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2001-2003</u>	5
<u>Rappel historique</u>	5
<u>Raison d'être de la CEST</u>	5
<u>La mission de la CEST</u>	6
<u>Les activités réalisées au cours de l'exercice 2001-2003</u>	7
<u>II – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'EXERCICE 2003-2004</u>	17
<u>Bilan des activités de l'exercice</u>	17
<u>Orientations stratégiques pour l'exercice 2003-2004</u>	18
<u>Plan de travail pour l'exercice 2003-2004</u>	19
<u>III – PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LA COMMISSION</u>	21
<u>Pour assurer à la Commission un leadership en éthique sur la scène québécoise</u>	21
<u>Pour assurer à la Commission une reconnaissance sur la scène internationale</u>	23
<u>Pour atteindre ces grands objectifs et réaliser ces grands projets</u>	24
<u>CONCLUSION</u>	27

Composition de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie

Président

M. André Beauchamp

Président
Envirosage

Membres

M. Sabin Boily

Président-fondateur
Groupe Minutia

M. Yves Boisvert*¹

Professeur
École nationale d'administration publique (ÉNAP)

M. David Boucher*

Étudiant à la maîtrise en éthique
Université du Québec à Rimouski

M^{me} Édith Deleury

Professeure – Faculté de droit
Université Laval

M. Jean-Claude Guédon

Professeur – Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal

M^{me} Michèle Jean

Faculté des études supérieures
Université de Montréal
Présidente du Comité international de
bioéthique - UNESCO

D^r Thomas Maniatis*

Spécialiste de médecine interne
Centre universitaire de santé McGill
Université McGill

M^{me} Isabelle Montpetit

Journaliste scientifique
Société Radio-Canada

¹ Les personnes dont le nom est suivi d'un astérisque ont été nommées pour un premier mandat de 2 ans, renouvelable pour une période de 3 ans, et représentent la moitié des membres; pour l'autre moitié des membres, leur mandat est de 3 ans, également renouvelable pour une période de 3 ans.

M^{me} Nicole O'Bomsawin*

Directrice
Musée des Abénakis d'Odanak

M^{me} Johane Patenaude

Professeure (éthique) – Faculté de médecine
Université de Sherbrooke

M. François Pothier*

Professeur – Faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation
Université Laval
Cofondateur de TGN Biotech

M^{me} Louise Rozon*

Directrice
Option Consommateurs

Membres invités

M^{me} Anne Marcoux*²

Avocate
Secrétaire générale par intérim
Conseil de la santé et du bien-être

M. Guy Turcotte

Sous-ministre associé
Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration

M^{me} Geneviève Caillé

Étudiante observatrice
Université du Québec à Montréal

Coordonnatrice

M^{me} Diane Duquet

Personnel professionnel du secrétariat

M^{me} Emmanuelle Trottier

conseillère en bioéthique

M. Richard Blanchette

conseiller scientifique
(à temps partagé avec le Conseil de la science
et de la technologie)

M^{me} Cécile Plourde

conseillère en communications
(à temps partagé avec le Conseil de la science
et de la technologie)

Personnel de soutien

M^{me} Lauraine Bérard

Agente de secrétariat

² Jusqu'au 5 décembre 2002

INTRODUCTION

Au moment de la création de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie (CEST) par le Conseil de la science et de la technologie (CST), il a été convenu que la Commission rendrait compte de ses activités au 31 mars 2003 – fin de l'exercice financier 2001-2003 –, et produirait un bilan de l'expérience vécue au cours des 18 premiers mois de son existence comme instance éthique au sein du CST. Cette exigence diffère de celle qui lui est faite de produire un rapport annuel de ses activités qui s'intègre au rapport annuel du Conseil de la science et de la technologie.

Le présent rapport constitue donc la réponse de la Commission à cette demande. Il se divise en trois parties : un rapport des activités réalisées ou amorcées par la Commission pour répondre de sa mission et des mandats qui lui ont été confiés, un aperçu de ses orientations stratégiques et des activités prévues pour l'exercice 2003-2004 et une réflexion critique sur ses perspectives d'avenir.

I – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2001-2003

Rappel historique

C'est à sa séance du 6 septembre 2001 que le Conseil de la science et de la technologie a approuvé la création de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. La création d'une telle commission constituait la réponse du CST au mandat ministériel qui lui avait été confié en juin de la même année, dans la foulée de l'adoption de la politique de la science et de l'innovation *Savoir changer le monde*. Au nombre des orientations mises de l'avant dans cette nouvelle politique, le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie³ faisait valoir la nécessité de créer une instance éthique apte à porter un regard critique sur le développement et les applications de la science et de la technologie et sur les enjeux éthiques qui en découlent pour la société.

Raison d'être de la CEST⁴

La science et la technologie sont des facteurs puissants de transformation de nos vies. Non seulement changent-elles notre cadre de vie et les conditions concrètes de notre existence, mais elles modifient constamment nos possibilités d'intervention sur la nature, sur la réalité sociale et sur nous-mêmes. En ce sens, la science et la technologie posent des défis nouveaux à notre responsabilité et à notre liberté, défis auxquels il n'existe pas de réponses toutes faites. Certes, la réflexion éthique n'est pas nouvelle pour l'humanité et nous pouvons tirer profit du savoir traditionnel dans les domaines de la sagesse, de la morale et de l'éthique. Mais la nouveauté induite par la science et la technologie et l'ampleur du pouvoir de transformation de la réalité que ces dernières rendent possible nous obligent, dans chaque cas, à reprendre à neuf la réflexion éthique en tenant compte des valeurs et des courants de pensée à l'œuvre dans la société québécoise.

³ Ce ministère a fait l'objet d'une fusion avec d'autres ministères en janvier 2003 et est alors devenu le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche; depuis le changement de gouvernement en avril 2003, le Ministère a été scindé de nouveau et se nomme maintenant le ministère du Développement économique et régional.

⁴ Les propos qui suivent reprennent ceux que le président de la CEST, André Beauchamp, tient sur la page d'accueil du site Internet de la Commission [<http://www.ethique.gouv.qc.ca>].

Dans le cadre de ses avis, la CEST entend nommer un certain nombre de défis éthiques urgents, décrire les valeurs et les représentations à l'œuvre dans la société et proposer au gouvernement des balises ou des lignes de conduite à caractère éthique pour une action responsable.

Les membres de la CEST viennent d'horizons divers selon leur sexe, leur âge, leur formation disciplinaire, leur milieu social, etc. Ils représentent déjà en partie la diversité du Québec. Ils siègent de façon bénévole à la Commission. Soucieux d'être à l'écoute de la société et de contribuer à l'animation de débats autour des défis actuels, ils le font dans les limites de leurs moyens et de leur disponibilité. Ils ne prétendent pas apporter des réponses capables de satisfaire aux exigences de tous : cela est *a priori* impensable. Ils espèrent simplement offrir des moyens de compréhension qui permettent aux groupes et aux individus de mieux assumer leurs propres responsabilités éthiques.

La mission de la CEST

La mission de la CEST consiste, d'une part, à informer, sensibiliser, recevoir des opinions, susciter la réflexion et organiser des débats sur les enjeux éthiques du développement de la science et de la technologie et, d'autre part, à proposer des orientations susceptibles de guider les acteurs concernés dans leurs prises de décision.

Pour s'acquitter de cette mission, la Commission

- définit de sa propre initiative ses objets de réflexion ou répond à toute demande du ministre du Développement économique et régional (mission Recherche, Science et Technologie) ou du Conseil de la science et de la technologie;
- collige l'information pertinente aux questions qu'elle aborde, à l'échelle nationale et internationale, et diffuse largement cette information par les moyens qu'elle juge appropriés;
- organise des débats publics sur ces enjeux, notamment par voie de forum, dans le but de connaître les valeurs propres à la société québécoise et de dégager des consensus;
- prend position sur ces enjeux, notamment sous forme d'avis adressés aux intervenants du domaine de la science et de la technologie, qu'ils soient praticiens, chercheurs, responsables politiques, administrateurs, membres de comités d'éthique de la recherche, de comités d'éthique clinique, etc.;
- conseille le gouvernement et les organismes concernés en matière de besoins de formation en éthique de la science et de la technologie;

- établit des liens formels avec des organismes de même vocation dans divers pays;
- présente annuellement un rapport de ses activités qui devient partie intégrante du rapport que le Conseil de la science et de la technologie transmet chaque année au ministre.

Les activités réalisées au cours de l'exercice 2001-2003

La Commission se réunit tous les deux mois, entre octobre et juin. Au cours de l'exercice 2001-2003, les membres se sont réunis à huit reprises, y compris lors de la conférence de presse annonçant la publication du premier avis de la Commission.

Pour les fins du présent rapport couvrant l'exercice 2001-2003, la Commission traitera de la réalisation de sa mission et des activités entreprises à cette fin sous les trois volets suivants : production d'avis, travaux d'orientation, rayonnement, qui regroupent sensiblement les mandats énumérés ci-dessus.

➤ Production d'avis

Pour la réalisation de ses avis, la Commission met sur pied un comité de travail *ad hoc* composé de membres de la Commission et d'experts invités à y participer pour la durée des travaux sur la problématique à l'étude. Le comité est présidé par un membre de la Commission qui fait rapport de l'état d'avancement des travaux à chaque séance régulière de la Commission. À la fin des travaux du comité, un rapport incluant les recommandations que celui-ci suggère est déposé auprès de la Commission, qui l'étudie et le commente en séance, propose des modifications, le cas échéant, et l'adopte comme avis. La Commission le remet ensuite au Conseil de la science et de la technologie qui le transmet au ministre ou à la ministre de rattachement.

- ***Avis publié sur les enjeux éthiques des banques d'information génétique***

Le premier avis de la Commission, intitulé *Les enjeux éthiques des banques d'information génétique : pour un encadrement démocratique et responsable*, fait suite à un mandat ministériel confié à la Commission à la fin de janvier 2002, et ayant pour échéance le 31 décembre 2002. Par ce mandat, la Commission était appelée à mener une réflexion de nature éthique sur la problématique des banques d'information génétique et sur les fondements d'une consultation publique rigoureuse et authentique sur le sujet. Les quatre chapitres et les quinze recommandations de l'avis de la Commission témoignent

de la nature de cette réflexion, des enjeux identifiés et des balises proposées au regard de la problématique complexe et méconnue des banques d'information génétique en ce qui a trait à leur constitution, à leur gestion et à leur exploitation, ainsi qu'à la nécessité d'un débat public en la matière.

La réalisation des travaux nécessaires à la production de l'avis a été confiée à un comité composé des personnes suivantes :

Mme Johane Patenaude, présidente du comité, professeure (éthique), Faculté de médecine, Université de Sherbrooke, membre de la CEST

M. André Beauchamp, président d'Envirosage, président de la CEST

M. David Boucher, étudiant à la maîtrise en éthique, Université du Québec à Rimouski, membre de la CEST

Mme Édith Deleury, professeure, Faculté de droit, Université Laval, membre de la CEST

M. Jean-Claude Guédon, professeur, Département de littérature comparée, Université de Montréal, membre de la CEST

Mme Michèle Jean, présidente du Comité international de bioéthique de l'Unesco, Conseillère en développement de programmes, Faculté des études supérieures, Université de Montréal, membre de la CEST

M. Guy Turcotte, sous-ministre associé, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (Québec), membre invité de la CEST

M. Louis-Philippe Barbeau, vice-président, CROP

Mme Johane de Champlain, juriste, Chargée de cours (droit de la santé), Université de Montréal et Université de Sherbrooke

M. Pierre Deshaies, médecin spécialiste en santé communautaire, Hôtel-Dieu de Lévis et Direction de la santé publique Chaudière-Appalaches

Mme Marie-Claude Prémont, professeure, Faculté de droit, Université McGill

La coordination des travaux du comité était assurée par Mme Diane Duquet, coordonnatrice de la CEST. Le secrétariat du comité a été confié à Mme Emmanuelle Trottier, conseillère en bioéthique à la CEST; M. Richard Blanchette a également collaboré aux travaux du comité à titre de conseiller scientifique à la CEST. Pour mener à bien le travail qui lui était confié, le comité s'est réuni à huit reprises et a consulté divers experts à un moment ou à un autre de sa réflexion.

L'avis de la Commission a été adopté à sa 7^e séance, le 16 décembre 2002 et transmis à la ministre des Finances, de l'Industrie et de la Recherche – et vice-première ministre – le 27 décembre 2002. Il a ensuite été rendu public lors d'une conférence de presse tenue à la

salle des médias de l'Assemblée nationale le 13 février 2003, télédiffusée en direct et en rediffusion sur la chaîne de câblodistribution consacrée aux débats parlementaires. Il en a été imprimé 4000 exemplaires et le texte peut être téléchargé à partir du site internet de la Commission (<http://www.ethique.gouv.qc.ca>). Sont également disponibles sur le site les trois documents complémentaires suivants produits pour les besoins du comité :

- « Les banques d'information génétique dans le monde : aperçu de la situation », David Boucher et Emmanuelle Trottier.
- « Les banques de données génétiques et le droit étranger », Dany Joncas.
- « Le consentement libre et éclairé : un paradigme révolu en matière de recherche génétique sur les populations? », Dany Joncas.

Les recommandations de la Commission sur le sujet des banques d'information génétique ont été formulées à l'intention d'une variété d'interlocuteurs et témoignent de façon éloquente de la dimension pluraliste que doit assumer une réflexion éthique dans la société contemporaine. Bien que le gouvernement québécois dans son ensemble constitue un interlocuteur privilégié dans les recommandations de la Commission, des ministres sectoriels, comme le ministre de la Santé et des Services sociaux et le ministre de l'Éducation, des organismes parapublics, comme la Commission d'accès à l'information (CAI), l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS), la Curatelle publique, les Fonds subventionnaires, et des organismes privés comme le Collège des médecins se voient également interpellés par la Commission de l'éthique pour contribuer au développement ou à l'amélioration des comportements et des compétences éthiques dans leurs champs d'intervention.

▪ ***Avis en préparation sur les enjeux éthiques des organismes génétiquement modifiés***

Lors de sa deuxième réunion en décembre 2001, la Commission s'est dotée du mandat suivant : faire la lumière sur les enjeux éthiques liés à la production et à la consommation d'organismes génétiquement modifiés des règnes végétal et animal, ainsi que de microorganismes, de manière à pouvoir dégager des balises (valeurs sociétales, principes...) qui viendront en aide aux décideurs politiques et scientifiques en la matière.

La Commission voulait ainsi donner suite aux propos du Conseil de la science et de la technologie dans son avis intitulé *OGM et alimentation humaine : impacts et enjeux pour le Québec*, publié en 2002, concernant les enjeux éthiques des OGM :

« Quelques questions d'ordre éthique ont été soulevées autour des OGM [...] notamment : la légitimité de l'intervention humaine, certains choix face à l'évaluation et à la gestion du risque, les fondements et les modes de résolution d'une controverse, la concentration au sein de l'industrie des semences, la brevetabilité du vivant, l'équité dans la répartition des coûts et des bénéfices, la conciliation de l'intérêt collectif et des intérêts individuels, etc. Conscient d'avoir à peine effleuré le sujet, le Conseil n'a pas voulu en déduire les enjeux principaux pour le Québec. il considère cependant cette question comme extrêmement importante.

Les travaux de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie sur les aspects éthiques des OGM devraient apporter une contribution majeure à la discussion sur ce sujet au Québec. »

Entrepris en janvier 2002, les travaux de la Commission sur ce sujet ont pour objectif la publication d'un avis à la fin de 2003 ou au début de 2004. Le comité de travail mis sur pied se compose des personnes suivantes :

Mme Édith Deleury, présidente du comité, professeure, Faculté de droit, Université Laval, membre de la CEST

M. André Beauchamp, président d'Envirosage, président de la CEST

M. Sabin Boily, président-fondateur du Groupe Minutia (nanotechnologies), membre de la CEST

Dr Thomas Maniatis, spécialiste de médecine interne, Centre universitaire de santé McGill, Université McGill, membre de la CEST

M. François Pothier, professeur, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval, membre de la CEST

M. Georges-A. Legault, philosophe, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke

Mme Thérèse Leroux, professeure, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal

M. Jorge Passalacqua, conseiller, Direction des communications, de la recherche et de la prospective, Office de la protection du consommateur, Gouvernement du Québec

M. Jean-Guy Parent, secrétaire du Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec (CORPAQ), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Direction de la recherche économique et scientifique, Gouvernement du Québec

Mme Marie-Hélène Parizeau, philosophe, Faculté de philosophie, Université Laval

M. Lawrence C. Smith, professeur, Centre de recherche en reproduction animale, Faculté de médecine vétérinaire (Saint-Hyacinthe), Université de Montréal.

La coordination des travaux du comité est assurée par Mme Diane Duquet, coordonnatrice de la CEST. Le secrétariat du comité a été confié à M. Richard Blanchette, conseiller scientifique à la CEST. Au 31 mars 2003, le comité s'était réuni à 10 reprises et avait consulté un certain nombre d'experts au cours de ses séances de travail. Pour alimenter la réflexion du comité, des travaux ont également été confiés à des universitaires et à des étudiants des cycles supérieurs, notamment dans le domaine de la transgénèse et en ce qui a trait aux représentations culturelles et spirituelles reliées à l'alimentation et aux transformations de la nature.

➤ **Travaux d'orientation**

Les travaux d'orientation mis en place par la Commission ont pour but de l'aider à réaliser adéquatement certains aspects de son mandat autres que ceux reliés à la production d'avis. Pour ce faire, la Commission se dote de comités de réflexion composés de quelques-uns de ses membres qui peuvent, au besoin, faire appel à des personnes de l'extérieur de la Commission susceptibles d'apporter un éclairage pertinent sur la réflexion en cours. De tels comités sont présidés par un membre de la Commission; celui-ci fait rapport de l'état d'avancement de la réflexion à chaque séance régulière de la Commission. Au 31 mars 2003, deux comités de réflexion avaient été créés :

▪ ***Comité sur la consultation de la population***

À l'œuvre depuis janvier 2002, ce comité a pour mandat de réfléchir aux mécanismes de consultation de la population que pourrait privilégier la Commission, de façon à développer une méthode de travail qui réponde à ses besoins et à la réalisation du mandat qui lui a été confié en ce sens, et qui puisse également trouver place dans la production de ses avis.

Le comité se compose des personnes suivantes :

M. Yves Boisvert⁵, président du comité, professeur, École nationale d'administration publique, membre de la CEST

M. André Beauchamp, président d'Envirosage, président de la CEST

Mme Michèle Jean, présidente du Comité international de bioéthique de l'Unesco, Conseillère en développement de programmes, Faculté des études supérieures, Université de Montréal, membre de la CEST

Mme Nicole O'Bomsawin, directrice, Musée des Abénakis d'Odanak, membre de la CEST

⁵ Jusqu'en février 2003

Mme Johane Patenaude, présidente du comité, professeure (éthique), Faculté de médecine, Université de Sherbrooke, membre de la CEST

Mme Louise Rozon, directrice, Option Consommateurs, membre de la CEST

Mme Anne Marcoux⁶, avocate, Conseil de la santé et du bien-être, membre invitée de la CEST

Le secrétariat et la coordination des travaux du comité sont assurés par Mme Diane Duquet, coordonnatrice de la CEST.

Au 31 mars 2003, le comité s'est réuni à deux reprises et a remis à la Commission une proposition relative à un mode de consultation devant faire l'objet d'une analyse en présence d'un expert en méthodes de sondage et de consultation, lors d'une réunion statutaire de la Commission en avril 2003.

▪ *Comité sur l'information, la sensibilisation et l'éducation de la population*

Ce comité, qui a amorcé ses travaux en février 2003, a pour mandat de réfléchir à la contribution que peut apporter la Commission en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation de la population et de lui proposer une stratégie appropriée à cette fin.

Le comité se compose des personnes suivantes :

Mme Isabelle Montpetit, présidente du comité, journaliste scientifique, Société Radio-Canada, membre de la CEST.

M. André Beauchamp, président d'Envirosage, président de la CEST

M. David Boucher, étudiant à la maîtrise en éthique, Université du Québec à Rimouski, membre de la CEST

Mme Michèle Jean, présidente du Comité international de bioéthique de l'Unesco, Conseillère en développement de programmes, Faculté des études supérieures, Université de Montréal, membre de la CEST

Mme Cécile Plourde, conseillère en communications, CEST

La coordination des travaux du comité est assurée par Mme Diane Duquet, coordonnatrice de la CEST, et Mme Emmanuelle Trottier, conseillère en bioéthique à la CEST, en assume le secrétariat. Au 31 mars 2003, le comité avait tenu sa première réunion.

⁶ Jusqu'en décembre 2002

➤ **Rayonnement**

Dès le début de son existence, la Commission a souhaité être reconnue et acceptée par les instances éthiques qui existent à l'échelle internationale, souvent depuis de nombreuses années, et qui ont été une source d'inspiration pour sa création. Dans le cadre de ce premier exercice, les opérations ou activités suivantes ont eu pour objectif d'établir les bases nécessaires à la reconnaissance internationale souhaitée par la Commission, tout en sachant pertinemment qu'elles ne pourront se solidifier qu'au fil du temps, au fur et à mesure que seront publiés et diffusés les résultats des travaux de la Commission.

▪ *Courriels d'information*

À l'automne 2001, une première étape a consisté à adresser un courriel à ces différentes instances éthiques pour les informer de la création d'une Commission de l'éthique de la science et de la technologie au Québec.

▪ *Mission européenne*

Du 28 septembre au 5 octobre 2002, le président de la Commission, accompagné de deux membres et de la coordonnatrice de la Commission, ont effectué une mission en Europe après des instances éthiques suivantes : les deux commissions d'éthique et de bioéthique de l'Unesco, le Comité consultatif national d'éthique français, le Groupe européen d'éthique auprès de la Commission européenne, le Comité consultatif de bioéthique de Belgique, le Nuffield Council of Ethics (Grande-Bretagne), le Danish Council of Ethics (Danemark). La Commission en a également profité pour rencontrer des membres de la Human Genetics Commission (Grande-Bretagne) ainsi que le philosophe danois Peter Kemp. Les membres de la mission ont aussi assisté à une table ronde organisée par le Groupe européen d'éthique sur les « Ethical Aspects of Biomedical Research in Developing Countries ».

Outre l'intérêt de rencontrer les principaux acteurs de ces instances (membres et gestionnaires), de les sensibiliser à la mise en place de la CEST – une première au Canada et dans la communauté francophone nord-américaine – et à sa volonté d'établir des liens avec ses homologues, la mission visait les objectifs suivants :

- prendre connaissance du mode de fonctionnement des organismes européens (nature des liens avec son secrétariat, avec le pouvoir politique, avec les milieux scientifiques et avec la population) afin de faciliter le démarrage de la CEST;

- s'informer sur les modalités de saisine et de réalisation des mandats (qui peut saisir l'instance d'un mandat spécifique, durée du mandat, ressources, partage des responsabilités, types de consultation, diffusion de l'avis, etc.);
- échanger sur des thématiques prioritaires;
- établir des collaborations avec ces diverses instances.

En raison de l'urgence et de la somme des travaux requis par la préparation de l'avis sur les banques d'information génétique, le rapport de mission n'a pu être rédigé qu'en mars et soumis aux membres de la Commission à la séance du 10 avril 2003. Il a ensuite été transmis à la Direction des affaires internationales du Ministère pour diffusion auprès des délégations générales du Québec à l'étranger qui ont contribué à la réalisation de cette mission.

▪ ***Mise en place du site Internet de la Commission***

Grâce au travail de Mme Cécile Plourde, conseillère en communications à la CEST et webmestre, le site Internet de la Commission a été mis en place le 4 juillet 2002. Il offre aux internautes de l'information sur la nature de la Commission (mission, mandat), ses différents comités et les travaux en cours. Avec la publication de l'avis sur les banques d'information génétique, le site s'est enrichi des textes de l'avis, du résumé et des recommandations ainsi que de trois documents complémentaires préparés pour les besoins du comité.

L'information générale contenue sur le site est également fournie en version anglaise et en version espagnole. Toutefois, pour l'avis récemment publié, seulement le communiqué de presse et le texte relatif au résumé et aux recommandations ont été traduits dans ces deux langues.

▪ ***Contribution à la 9^e réunion internationale du Comité international de bioéthique de l'Unesco***

À l'occasion de cette activité qui s'est tenue à Montréal du 26 au 28 novembre 2002, la Commission a offert un lunch aux délégués du CIB le mercredi 27 novembre; les membres de la Commission et le personnel du secrétariat y étaient invités. Une quarantaine de personnes y ont participé, dont l'ambassadeur du Canada en France – M. Louis Hamel – et le président du CIB, M. Ida Ryuishi, qui terminait alors son mandat comme président et auquel a succédé Mme Michèle Jean, membre de la Commission.

Le président de la Commission y a prononcé une brève allocution de bienvenue et de présentation de la Commission à l'intention des personnes présentes. Pour sa part, le président du CIB a également pris la parole pour remercier la Commission de cette invitation et lui manifester l'intérêt de son comité pour les travaux en cours sur l'information génétique.

Cette activité a été rendue possible grâce au travail de Mme Cécile Plourde, conseillère en communications à la Commission.

▪ ***Dépliant d'information sur la CEST en versions française et anglaise***

La Commission s'est dotée d'un dépliant d'information afin d'en faire la distribution lors d'activités auxquelles participent les membres de la Commission ou le personnel du secrétariat, le plus souvent des colloques ou conférences locales, nationales ou internationales.

À titre d'exemple, ces dépliants ont été distribués lors des événements suivants :

- Conférence internationale sur l'ADN, Montréal, septembre 2002;
- mission européenne de la Commission, du 28 septembre au 5 octobre 2002;
- 9^e réunion internationale du CIB de l'Unesco, Montréal, novembre 2002;
- colloque sur l'éthique tenu en Italie et auquel participait le professeur Bjarne Melkevik de l'Université Laval, janvier 2003;
- colloque sur les biotechnologies, Université Laval, février 2003;
- rencontre canadienne des comités d'éthique de la recherche, Ottawa, février 2003.

▪ ***Annnonce et diffusion du premier avis de la CEST***

Outre la diffusion directe de 2500 exemplaires de l'avis auprès des principaux partenaires et interlocuteurs de la Commission, la Commission a informé la communauté éthique nationale et internationale de la publication de son avis. À partir de listes de diffusion internationale du Groupe européen d'éthique et de l'Unesco, et d'une autre liste (surtout pour les Etats-Unis, l'Amérique latine et l'Europe de l'est) fournie par M. Richard Carpentier – directeur général du Conseil national d'éthique en recherche chez l'humain à Ottawa – , tout près de 1000 personnes associées au domaine de l'éthique ont été informées de la publication de ce premier avis de la Commission et de la présence, sur son site Internet, des versions anglaise et espagnole du communiqué de presse ainsi que du texte relatif au résumé et aux recommandations de la Commission.

▪ ***Premier bulletin du Groupe européen d'éthique « Ethically Speaking »***

À la demande du Groupe européen d'éthique, la Commission a collaboré au contenu du premier bulletin du Groupe lancé en février 2003 : *Ethically Speaking*. Cette publication a pour but de tracer le portrait ou de présenter les plus récents travaux des diverses instances éthiques nationales (conseils, comités, commissions). Le premier numéro du bulletin était consacré à une présentation de onze instances éthiques nationales, dont la Commission québécoise de l'éthique de la science et de la technologie. Dans les prochains numéros, la Commission fera le point sur ses travaux.

II – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'EXERCICE 2003-2004

La présente partie du rapport d'exercice de la Commission a pour but principal d'établir quelles seront les orientations de la Commission dans le cadre de l'exercice financier 2003-2004 afin de mieux réaliser sa mission et de poursuivre les travaux déjà amorcés entre 2001 et 2003, mais surtout d'agir concrètement pour que tous les aspects de cette mission soient adéquatement couverts.

Bilan des activités de l'exercice

Dans l'ensemble, c'est avec une grande fierté que la Commission peut observer le travail réalisé au cours de ses dix-huit premiers mois d'existence :

- du 22 octobre 2001 au 31 mars 2003, la Commission s'est réunie à huit reprises, dont l'une à l'occasion du lancement de son premier avis;
- quatre comités ont été mis sur pied : deux comités de travail *ad hoc* pour la production d'un avis et deux comités de réflexion interne pour les fins de la Commission; ces quatre comités ont tenu plus de 20 réunions;
- un premier avis a été remis à la ministre le 27 décembre 2002 et rendu public le 13 février 2003; un autre est en préparation et devrait voir le jour d'ici la fin de 2003;
- de différentes manières, la Commission s'est fait connaître et a fait connaître ses travaux auprès de la population québécoise, de ses homologues sur la scène internationale et des milieux de l'éthique au Québec et à l'extérieur.

Dans un premier temps, tout ce travail a été rendu possible grâce à l'engagement des membres de la Commission et du personnel du secrétariat. Il importe de rappeler ici que les membres de la Commission et de ses divers comités contribuent à titre bénévole aux travaux de la Commission; le caractère exemplaire de leur dévouement mérite d'être souligné. Dans un deuxième temps, la Commission reconnaît qu'un tel travail n'aurait pu se réaliser sans la grande collaboration des ressources du Conseil de la science et de la technologie à tous les niveaux et l'indéfectible soutien moral et matériel de la direction du Conseil.

La Commission qui, depuis le tout début de ses activités, a accordé une importance cruciale à son indépendance morale vis-à-vis du Conseil de la science et de la technologie, tout en reconnaissant la nécessité de son rattachement administratif sur le plan institutionnel, souhaite manifester son appréciation sur la façon dont cette répartition des responsabilités s'est concrétisée dans le fonctionnement de la Commission et à l'égard du personnel de celle-ci.

Orientations stratégiques pour l'exercice 2003-2004

Dans son *Plan stratégique 2001-2004*, le Conseil de la science et de la technologie reconnaissait la dimension éthique de la science et de la technologie comme l'un des axes d'intervention privilégié à l'intérieur des orientations stratégiques retenues pour l'exercice visé. En 2001-2002, l'implantation de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie constituait la première étape de réalisation de ce volet du plan stratégique. Pour l'exercice 2002-2003, le Conseil retenait comme « objectifs et cibles » la nécessité d'informer et de sensibiliser le public aux questions d'éthique reliées à la science et à la technologie et établissait le nombre de rapports produits par la Commission comme un indicateur de résultat à cet égard.

Pour l'exercice 2003-2004, la Commission est à même de proposer au Conseil de la science et de la technologie les objectifs suivants en matière d'orientations stratégiques :

- **Objectif n° 1** : déterminer et expérimenter un mode de consultation de la population adapté à la mission de la Commission.

Indicateur de résultat : réalisation d'une consultation

- **Objectif n° 2** : trouver, parmi différentes façons d'intervenir auprès de la population dans une perspective d'information, de sensibilisation et d'éducation, un moyen ou une activité apte à rejoindre adéquatement l'ensemble de la population ou un public cible (les jeunes, les enseignants, les consommateurs, etc.) sur le thème de l'éthique en science et en technologie ou sur l'un des sujets d'avis de la Commission (information génétique ou organismes génétiquement modifiés).

Indicateur de résultat : mise en place d'un moyen particulier ou tenue d'une activité à caractère éthique.

Plan de travail pour l'exercice 2003-2004

Pour l'exercice 2003-2004, la Commission se propose de réaliser les travaux suivants :

➤ ***Publication d'un deuxième avis de la Commission***

Dans la foulée des travaux en cours depuis janvier 2002, la Commission publiera un deuxième avis qui portera sur les enjeux éthiques des organismes génétiquement modifiés (végétaux, animaux, microorganismes). La publication de l'avis est prévue pour la fin de l'année 2003.

➤ ***Amorce des travaux nécessaires à la publication d'un troisième avis de la Commission***

Dans l'éventualité où la Commission ne serait pas saisie par son ministre de rattachement ou par le Conseil de la science et de la technologie d'une problématique d'avis spécifique, elle a retenu comme prochain sujet d'avis une réflexion sur les enjeux éthiques du don d'organes à des fins de transplantation. Un comité de travail se mettra à l'œuvre dès septembre 2003 et l'avis pourrait être diffusé à la fin de l'année 2004.

➤ ***Amorce des travaux nécessaires à la publication d'un quatrième avis de la Commission***

En janvier 2004, parallèlement aux travaux préparatoires à la publication de son troisième avis, la Commission entreprendra la préparation d'un quatrième avis, pour publication au printemps ou à l'automne 2005.

➤ ***Mise en place d'une activité de consultation de la population***

La réflexion qui a guidé la mise en place de la Commission retenait au nombre des principes constitutifs de cette instance qu'elle devait être « un lieu d'élaboration et d'expression des choix collectifs ». Aussi, au nombre des mandats confiés à la Commission, celui d' « organiser des débats publics sur les enjeux éthiques de la science et de la technologie dans le but de connaître les valeurs propres à la société québécoise et de dégager des consensus » et de « mettre en œuvre les mécanismes appropriés pour consulter la population et les spécialistes sur les enjeux éthiques des sujets qu'elle traite » a-t-il occupé une place importante dans les projets de la Commission. En témoigne d'ailleurs la mise en place d'un comité interne de réflexion sur le thème de la

consultation du public dès la 2^e réunion de la Commission en décembre 2001 et l'amorce des travaux du comité en janvier suivant.

Il y a là un défi important pour la Commission qui doit trouver la réponse aux trois questions suivantes :

- quel serait le mode de consultation le plus approprié pour lui permettre d'obtenir des résultats significatifs, dans des délais et à des coûts qui tiennent compte de son calendrier de production d'avis et d'un budget qui ne permet pas de consultation à grande échelle (ou à grand déploiement)?
- sur quels éléments de sa réflexion ou de ses thèmes de travail faire porter la consultation : sur quel type de questionnement tenir une telle consultation?
- à quel moment tenir une consultation auprès de la population : dès l'amorce des travaux sur une problématique? à mi-temps des travaux de son comité de travail? à la fin des travaux du comité pour alimenter la formulation des recommandations que contiendra l'avis?

La Commission souhaite être en mesure de tenir une première consultation de la population au cours de l'exercice 2003-2004.

➤ ***Tenue d'activités d'information ou de sensibilisation en éthique***

Sans présumer des résultats du travail du comité interne de réflexion sur l'information, la sensibilisation et l'éducation de la population, des activités de « promotion » de l'éthique pourraient éventuellement être organisées par la Commission ou des documents de vulgarisation destinés à certains publics cibles pourraient être préparés pour diffusion dans les milieux concernés. Estimant qu'il existe un lien très étroit entre la culture scientifique et la sensibilisation aux enjeux éthiques de la science et de la technologie, la Commission entend également faire la promotion de l'éthique auprès de différentes instances qui sont actives dans le domaine de la culture scientifique et établir des partenariats en la matière.

III – PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LA COMMISSION

La troisième partie du rapport d'exercice 2001-2003 de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie a pour but de produire une réflexion sur les perspectives d'avenir pour la Commission et sur sa capacité à assumer pleinement sa mission sur la scène québécoise.

Pour assurer à la Commission un leadership en éthique sur la scène québécoise

Si les instances nationales à vocation éthique sont encore relativement peu présentes – voire absentes de la scène politique – en Amérique du Nord, ce n'est pas le cas en sol européen. Implantées depuis de nombreuses années dans des pays comme la France, la Belgique, le Royaume-Uni ou le Danemark, et même auprès de la Commission européenne, ces instances ont su acquérir la légitimité et la crédibilité qui leur permettent de jouer pleinement leur rôle de conseiller de l'État en matière d'éthique de la science et de la technologie (ou de bioéthique au sens large⁷). La mission de la CEST et l'ampleur du mandat qui lui a été confié témoignent d'un intérêt certain des décideurs publics pour le développement d'une compétence et d'une expertise québécoises en éthique.

Au cours de son premier terme (2001-2004), la Commission a entrepris diverses activités s'inscrivant dans une étape préliminaire d'implantation et d'exploration de son mandat et de réalisation de sa mission. La Commission entend poursuivre sur cette lancée, mais surtout raffermir et consolider son engagement éthique auprès du gouvernement et de la population québécoise au cours d'un deuxième terme (2004-2007), notamment :

➤ *dans sa mission d'organisme consultatif en matière d'éthique*

Avec la publication de son premier avis en février 2002, d'un deuxième d'ici la fin de 2003 et d'un troisième prévu pour la fin de 2004, la Commission est en mesure de démontrer qu'elle est capable de réaliser la mission qui lui a été confiée en matière d'éthique, plus précisément dans son rôle d'organisme consultatif de l'État en la matière.

⁷ Avec les impacts de plus en plus grands de la science et de la technologie sur le vivant, il devient quasi impossible de maintenir une distinction entre bioéthique (éthique du vivant) et éthique de la science et de la technologie et d'en départager les enjeux de façon concrète. Les enjeux éthiques que posent la xénotransplantation, les neurosciences ou les nanotechnologies en sont des exemples éloquentes.

Par les sujets qu'elle aura traités dans le cadre de ces trois avis – l'information génétique, les OGM, le don d'organes à des fins de transplantation – la Commission témoigne de la diversité des préoccupations éthiques que soulèvent les applications nouvelles de la science et de la technologie dans les sociétés contemporaines. Tel que souligné précédemment, la science et la technologie sont des facteurs puissants de transformation de nos vies et posent des défis inédits sur le plan des valeurs qu'une société démocratique et pluraliste choisit de promouvoir. C'est le rôle de la Commission d'identifier quelles sont les valeurs qui peuvent être mises en jeu par le développement de la science et de la technologie et d'en aviser l'État ou tout autre décideur institutionnel afin de promouvoir une prise de décision éclairée et engagée sur le plan éthique.

➤ ***dans son mandat de sensibilisation et d'éducation de la population aux enjeux éthiques de la science et de la technologie***

De par leur contenu et les recommandations qui y sont formulées, les avis de la Commission sont d'abord destinés aux décideurs publics ou institutionnels. Toutefois, la nature même des sujets qui y sont traités et les enjeux éthiques qu'identifie la Commission pour les citoyens et l'ensemble de la société québécoise font en sorte qu'il est du devoir de la Commission, tout autant que de la réalisation de son mandat, d'intervenir auprès de la population pour y faire œuvre de sensibilisation et d'éducation en matière d'éthique.

Dans le cadre de son premier terme (2001-2004), la Commission aura surtout exploré cette facette de son mandat et tenté de déterminer de quelle façon rejoindre la population ou les segments de population les plus immédiatement concernés par les problématiques visées dans l'un ou l'autre de ses avis. Une première expérience de sensibilisation des jeunes adultes (17-25 ans) du cégep et de l'université sera tentée à l'automne 2003 en ce qui concerne les enjeux éthiques de l'information génétique. Les analphabètes et le segment de population le moins instruit – et donc le plus vulnérable – constituent un défi, lui même de nature éthique, que la Commission espère pouvoir relever le plus tôt possible dans le cadre de son mandat de sensibilisation et d'éducation de la population.

Des collaborations avec divers interlocuteurs gouvernementaux (d'autres organismes consultatifs, par exemple) ou institutionnels (comme les professeurs de philosophie des cégeps ou des universités ou des acteurs du milieu de la culture scientifique) font partie des projets à moyen terme de la Commission.

➤ *dans son mandat d'animation du débat public sur les enjeux éthiques de la science et de la technologie*

Dès sa création, la Commission a accordé une importance particulière au volet de consultation de la population contenu dans son mandat. Un comité de réflexion interne s'est immédiatement mis à l'œuvre pour étudier quels seraient être les mécanismes que la Commission pourrait adopter pour consulter adéquatement et efficacement la population sur les sujets couverts par ses avis, mais aussi initier des débats publics sur l'éthique de la science et de la technologie. Dans ce volet particulier de son mandat, la Commission doit particulièrement affronter des problèmes de ressources humaines et financières, car les mécanismes de consultation ou de participation publique les plus connus ou les plus couramment adoptés dans la société sont très exigeants à cet égard.

Une telle contrainte a fait en sorte que la Commission s'est jusqu'à présent limitée à des consultations d'experts dans le cadre de la production de ses avis. Pour son troisième avis sur la pénurie d'organes à des fins de transplantation, la Commission entend toutefois procéder à la consultation de certains groupes sociaux ou d'organismes communautaires considérés comme parties prenantes ou des interlocuteurs de première ligne en la matière. Mais son objectif fondamental reste celui de trouver le moyen le plus approprié pour intervenir auprès de la population en général en matière d'éthique : c'est le rôle qu'elle a confié à son comité sur la consultation du public.

Différentes avenues sont explorées, comme le recours à une utilisation ciblée du site Internet de la Commission ou la collaboration dans des événements suscités par d'autres organismes. Quel que soit le mécanisme qui sera retenu, la Commission entend réaliser sa première véritable consultation de la population le plus tôt possible au cours de son deuxième terme (2004-2007).

Pour assurer à la Commission une reconnaissance sur la scène internationale

La Commission a déjà mis en œuvre les moyens nécessaires pour faire connaître son existence et ses travaux auprès de ses homologues étrangers. Elle est tenue au courant des différents événements à caractère éthique qui ont lieu en Europe ou ailleurs dans le monde ainsi que des publications produites par les diverses instances nationales d'éthique; elle collabore avec les responsables canadiens pour l'UNESCO – notamment en matière d'éducation et de sensibilisation; et elle tient ses homologues informés de ses propres travaux (notamment par des listes de diffusion électroniques et par

l'intermédiaire du bulletin d'information du Groupe européen d'éthique auprès de la Commission européenne : *Ethically Speaking*). De plus, il arrive que la Commission soit sollicitée lors de la présence de délégations étrangères au Québec⁸ afin de faire connaître son mode d'organisation et de fonctionnement, comme de ses travaux sur l'éthique de la science et de la technologie.

Pour le moment, la présence de la Commission sur la scène internationale se réalise surtout dans le cadre virtuel des communications électroniques. La Commission n'est pas encore présente dans les grands événements internationaux consacrés à l'éthique. Toutefois, au fur et à mesure que ses avis seront diffusés et connus à l'étranger, que son site sera régulièrement alimenté de ses productions – avec traduction de certains documents en anglais et en espagnol –, il sera souhaitable que la Commission, la seule du genre en Amérique du Nord, soit partie prenante des grandes rencontres et des grands débats internationaux en matière d'éthique. La mission qu'elle a menée en Europe en octobre 2002 constitue le premier pas vers la construction d'une telle reconnaissance sur la scène internationale.

Pour atteindre ces grands objectifs et réaliser ces grands projets

Aux strictes fins de la production d'avis, et parce qu'elle en est à ses premiers pas, la Commission doit établir des façons de faire et développer une culture de réflexion éthique parmi ses membres (ceux de la Commission ou de ses comités de travail) – il y a un apprentissage nécessaire pour tous en la matière, qu'il s'agisse du rôle et des responsabilités impartis à la présidence, aux membres ou au personnel professionnel du secrétariat. Comme en témoigne le présent rapport, la Commission est également tenue de faire la promotion de ses productions (avis ou textes d'une autre nature), de contribuer à l'animation de débats de société sur les sujets porteurs d'enjeux éthiques, de consulter la population, de jouer un rôle en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation de la population en ce qui concerne l'éthique, de se faire connaître et accepter au Québec et à l'extérieur du Québec, et d'établir des collaborations avec ses homologues.

L'exercice 2001-2003 a amplement démontré que la somme de travail nécessaire à la mise en place d'un nouvel organisme comme la Commission et à son bon fonctionnement dans un domaine où les façons de faire sont à développer au Québec est considérable et ne doit pas être minimisée. Pour leur part, le programme d'activités pour l'exercice 2003-2004 et les éléments de perspective pour le terme 2004-2007 confirment

⁸ Par exemple, avec une délégation en provenance d'Italie en septembre 2003 et une autre prévue avec une délégation espagnole au début de 2004.

que la Commission, si elle veut respecter sa mission et réaliser adéquatement les nombreux volets de son mandat, doit pouvoir s'appuyer sur une présidence forte et proactive.

Or, depuis sa création en septembre 2001, la présidence de la Commission est assumée de façon bénévole et à l'extérieur du cadre de travail de son secrétariat, au même titre que tout autre comité temporaire du Conseil de la science et de la technologie. Mais la Commission n'est pas un comité temporaire mis sur pied pour la seule production d'un avis ou d'un rapport, comme le démontrent la teneur de son mandat et le fait qu'un budget de fonctionnement lui soit alloué de façon distincte. Elle a été créée pour avoir une certaine pérennité, si ce n'est une permanence certaine, et la vocation qui est sienne de considérer les progrès de la science et de la technologie dans leur dimension éthique fait en sorte qu'elle est appelée à être présente sur la scène publique, de toutes sortes de façons et auprès d'un large spectre d'interlocuteurs.

Au regard des façons de faire qui prévalent dans les instances éthiques européennes et qui ont joué dans la décision de doter la Commission d'une présidence bénévole, il faut souligner que la plupart de ces instances concernées sont maintenant établies depuis longtemps et que les orientations nécessaires à un travail de nature éthique ont été développées, adoptées, mises en place et expérimentées au fil des ans. Ce qui n'est pas le cas de la Commission.

Dans l'état actuel des choses et de son développement, pour fonctionner adéquatement et réaliser les nombreuses facettes de la mission qui lui a été confiée, la Commission peut difficilement miser uniquement sur le dévouement et l'abnégation d'une présidence qui doit par ailleurs respecter ses propres engagements professionnels. Elle a un urgent besoin d'une présidence en mesure de consacrer suffisamment de temps aux activités nécessaires aux prises de décision en matière de gestion, d'orientation et d'intervention auprès de la population, sans pénalités personnelles ou professionnelles. Il apparaît essentiel qu'elle puisse compter sur la présence d'un président ou d'une présidente capable de s'engager pleinement dans la réalisation de la mission de la Commission, à tout le moins à demi-temps et contre rémunération. Le cadre de travail défini dans le présent rapport ne pourra être pleinement réalisé qu'à cette condition.

CONCLUSION

N'eût été des réflexions menées dans le cadre de la préparation d'une nouvelle politique de la science et de l'innovation au Québec, il n'y aurait probablement pas encore de commission de l'éthique au Québec. Il importe donc de reconnaître et d'apprécier l'importance du rôle qu'a joué cette politique dans la mise en place de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie et de souligner la contribution du Conseil de la science et de la technologie à cet égard.

Après dix-huit mois de fonctionnement, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie est fière du travail réalisé pour répondre de sa mission et des différents mandats qui lui ont été confiés. Mais elle est également consciente qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment au regard des mandats reliés à la consultation de la population et au développement d'une réflexion éthique dans la société. Le constat majeur qui ressort de ce premier exercice, c'est qu'il sera difficile de continuer au même rythme sans la présence d'un président ou d'une présidente qui assume le leadership de la Commission, ne serait-ce qu'à mi-temps.

Le premier terme de la Commission se terminera le 31 mars 2004. La Commission est assurée du renouvellement de son budget jusqu'à cette date, mais non d'un budget récurrent à plus long terme qui lui assurerait une certaine pérennité. Après un premier terme consacré à l'implantation d'un mode de fonctionnement orienté sur son rôle d'organisme consultatif et à des travaux d'exploration sur les autres volets de son mandat, c'est lors d'un deuxième terme que la Commission sera le plus à même de réaliser toutes les facettes de son mandat et d'actualiser pleinement sa mission. Nul doute que les décisions qui seront prises quant au devenir de la Commission après son premier terme d'existence témoigneront de la place et du rôle que l'État souhaite accorder à l'éthique dans la société québécoise.